

Certificat

FERMETURES ET STORES**Baies, portes, vérandas et accessoires****Brise soleil orientable « BSO Référence et Visio BSO Référence »**

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF Fermetures et stores (NF 202) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société **PROFALUX**
377, rue des Cyprès – FR-74311 CLUSES Cedex – France

Usine **PROFALUX**
377, rue des Cyprès – FR-74311 CLUSES Cedex – France

le droit d'usage de la marque NF Fermetures et stores pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 796-263-121 du 11 février 2019
Décision d'extension n° 1038-263-121 du 17 novembre 2023
Cette décision se substitue à la décision n° 984-263-121 du 03 janvier 2023

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <https://evaluation.cstb.fr/fr/certifications/nf202/> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

A ce certificat est attaché le classement VEMCROS

Résistance au vent :	V*3 V*5	Selon dimensions
Endurance mécanique :	E*2	Manœuvre motorisée
Manœuvre :	M	Manœuvre motorisée
Résistance aux chocs :	C*	Critère accepté
Comportement à l'ensoleillement ⁽¹⁾ :	R	Critère accepté
Occultation :	O*	Critère non demandé
Corrosion :	S*1	Critère accepté
Résistance thermique :	ΔR*	Selon configurations
Facteur solaire :	Sws - gtot*	Selon coloris

Note : Les niveaux des classes, en fonction de la configuration et des dimensions, sont ceux retenus dans le dossier de la marque déposé au CSTB et synthétisés dans les pages suivantes.

⁽¹⁾ Cette caractéristique complémentaire n'est pas visée par la norme produit NF EN 13659

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES
Courriel : NF202@cstb.fr
Tél. : 01 64 68 84 45

Par délégation
du Président



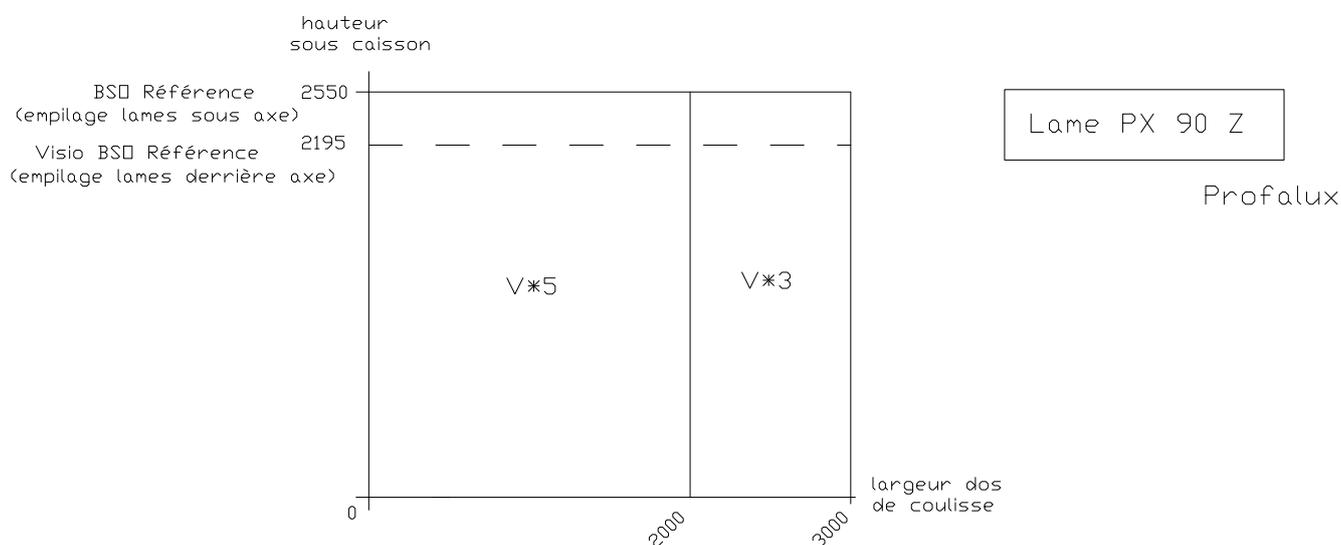
Florian RASSE

Annexe du Certificat

Décision n° 1038-263-121 du 17 novembre 2023

PERFORMANCES

🔗 **Résistance au vent :**



🔗 **Endurance mécanique :**

Manœuvre motorisée : E*2

🔗 **Manœuvre :**

- Effort de manœuvre :

Manœuvre motorisée : M

- Fausses Manœuvres :

Manœuvre motorisée : Critères non évalués dans le cadre du classement M (Voir notice avec préconisations d'utilisation)

- Résistance des organes maintenant la fermeture en position déployée (EOFC) : Critère non retenu

Annexe du Certificat

Décision n° 1038-263-121 du 17 novembre 2023

☞ **Résistance aux chocs** : C*

☞ **Comportement à l'ensoleillement** : R

☞ **Occultation** : O*

☞ **Corrosion** : S*1

☞ **Résistance thermique** :

Résistance thermique (fermeture + lame d'air) en m².K/W

Perméabilité à l'air : classe 1 (très forte perméabilité) – Manœuvre motorisée

Tablier aluminium

$\Delta R^* = 0,08$

☞ **Facteur solaire** :

Tabliers de coloris blanc, gris clair

(L* \geq 82)

Sws = gtot* = 0,05

Tabliers de coloris marron, noir

(L* < 82)

Sws = gtot* = 0,10

Nota : BSO en position déployée et lames fermées

Le produit objet du présent certificat ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Cette information est donnée à titre indicatif. L'ensemble des déclarations environnementales (DE) existantes sont référencées sur le site www.inies.fr.